

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2014

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2236)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CF11

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 7**

A l'alinéa 2, après la troisième ligne, insérer une ligne ainsi rédigée :

	2014	2015	2016	2017
Y compris crédits d'impôt	2,3	1,6	2,0	2,0

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution de la dépense publique par sous-secteurs des administrations publiques la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.